



Évènements sportifs
Fêtes villageoises
Séminaires
Festivals
Foire
etc.

?

L'organisation de telles manifestations est un projet qui tient à cœur à toute personne qui s'investit pendant de longues semaines à sa mise sur pied. Certains détails peuvent gâcher la fête, il s'agit de ne pas les négliger...

**Ne vous laissez pas déborder
par les déchets!**



Anticipez et prenez les mesures appropriées!

Afin d'éviter les mauvaises surprises (financières et écologiques), nous avons conçu ce guide pour vous aider à trouver les solutions qui vous permettront d'anticiper et de planifier efficacement la prise en charge des déchets engendrés.

Donnez de la valeur à votre évènement afin de capter l'attention du public, de le sensibiliser au développement durable tout en réalisant des économies substantielles.

Création d'invitations ou d'affiches, recherche d'intervenants ou d'exposants, négociation avec des partenaires financiers, respect des normes de sécurité, etc. toutes ces tâches sont intégrées dans la phase de préparation.



Cependant, les détritrus, pendant et après une manifestation, constituent souvent la partie négligée de l'organisation, c'est pourtant une question essentielle à laquelle tout organisateur se doit de réfléchir.



Arc Jurassien Déchets

AJD, regroupant les sociétés régionales de traitement des déchets CELTOR, CRIDOR et SEOD, est l'interface idéale qui oriente vos démarches pour la gestion des déchets de votre manifestation. N'hésitez pas à nous contacter au **032 487 35 50**.

Ne gaspillez pas l'environnement !

L'organisation d'évènements et le respect de l'environnement peuvent être conciliés de façon à garantir une gestion responsable des détritux et ceci également dans les loisirs où nous avons tendance à oublier nos réflexes de tri.

Il est regrettable de ne pas revaloriser les déchets non triés alors que le potentiel pour les recycler est important et l'impact pour soulager l'environnement considérable.

Limitier la pollution lors d'un évènement est déjà un premier pas, recycler c'est encore mieux!



Règle n° 1 ► **Nommer** dans votre équipe un responsable de la gestion des déchets.

Règle n° 2 ► **Se renseigner** assez tôt auprès de la commune sur la facturation et la prise en charge des déchets.

Règle n° 3 ► **S'informer** auprès de l'entreprise régionale de récupération sur les possibilités de tri. ►

Règle n° 4 ► **Budgéter** les coûts de prise en charge et de transport des déchets.

Règle n° 5 ► **Privilégier et choisir** du matériel recyclables.
(construction, infrastructure, vaisselle, emballages, etc.)

Ne gaspillez pas vos économies !

Une mauvaise gestion des déchets peut devenir un véritable cauchemar dans le budget de votre organisation. Surplus de coûts lié à la mise en place de bennes supplémentaires non prévues, mauvaise gestion des matières non recyclables dont le coût de traitement est élevé, ne sont que de petits exemples des problèmes pouvant ruiner votre budget initial.

Réduire le nombre de détritrus non recyclables permet une baisse importante du coût de traitement global (jusqu'à 60% d'économie lors d'un tri à la source).

Le tri à la source permet une diminution importante de la part du budget consacré à la gestion des déchets.



Règle n° 6 ► **Prévoir** un nombre suffisant de bennes, containers, poubelles, etc.

Règle n° 7 ► **Signaler** clairement vos infrastructures de tri par une signalétique précise et adaptée.

Règle n° 8 ► **Tenir** des places de collectes toujours propres, sachant que le désordre amène le désordre.

Règle n° 9 ► **Surveiller** la visibilité et l'accessibilité de vos récipients.

Règle n° 10 ► **Vérifier** régulièrement le contenu des bennes, vider et remplacer celles qui sont pleines.

Ne gaspillez pas votre image !

Des poubelles qui débordent, des détritrus qui s'entassent sur les trottoirs, du verre cassé, des papiers déchirés, etc. Est-ce le souvenir et l'image que l'on souhaite laisser à ses visiteurs pour un évènement préparé depuis de nombreux mois ?

Avoir une bonne image est important et bénéfique pour une prochaine édition de votre manifestation. Elle va vous permettre d'accroître le nombre de vos visiteurs, de faciliter de nouvelles autorisations, de convaincre plus facilement vos partenaires, etc.

Capter l'attention du public et le sensibiliser au tri des déchets vous permettent de valoriser votre image.



Règle n° 11 ► **Ajuster** les moyens mis en œuvre en fonction des circonstances.

Règle n° 12 ► **Sensibiliser** vos visiteurs sur les règles de tri dans votre publicité.

Règle n° 13 ► **Prolonger** l'information et le conseil durant l'évènement.

► **Règle n° 14** ► **Obtenir** les détails des quantités livrées à vos repreneurs, vos transporteurs, etc.

Règle n° 15 ► **Encourager et favoriser** les personnes s'impliquant dans votre action (produits consignés, etc.)

Règle n° 16 ► **Dresser** un bilan final de l'action



CELTOR SA, case postale 27, 2710 Tavannes
www.celtor.ch



CRIDOR SA, Rue de la Charrère 140, 2300 La Chaux-de-Fonds
www.cridor.ch



SEOD, case postale 851, 2800 Delémont



Arc Jurassien Déchets

Tél. 032 487 35 50 - www.ajd.ch